COMMUNE DE SAINT-BENOIT



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA REUNION

ADMINISTRATION MUNICIPALE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mercredi 30 Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

Date de la convocation	24 Novembre 2022
Nombre de Conseillers en exercice	39
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoir	9
Nombre de votants	37
Suffrage exprimé	37

ETAIENT PRESENTS:

MM. Patrice SELLY - Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT - Anne CHANE KAYE BONE - TAVEL - Jean Louis VITAL - Jean François CATAN - Sylvie PAYET - Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Sarah SALAH - ALY - Eric CARITCHY - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Matie Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON - Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER - Sabrina RAMIN - Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO - Patrick DALLEAU - Jean Luc JULIE -

ETAIENT REPRESENTES:

Ridwane ISSA représenté par Anne CHANE KAYE BONE
Patrice BOULEVART représenté par Jean Louis VITAL
Fara ARMOUGOM représentée par Augustin CAZAL
Patrice ELLAMA représenté par Jean François CATAN
Christelle HOAREAU représentée par Bruno ROBERT
Ruddy VOULAMA représenté par Vincent TERGEMINA
Angélique PEDRE représentée par Sylvie PAYET
Philippe LE CONSTANT représenté par Jean Luc JULIE
Valérie DIJOUX représentée par Patrick DALLEAU

Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20221213-DEL093112022-DE Date de réception préfecture : 14/12/2022

ETAIENT ABSENTS:

Alicia HAYANO - Hans DIJOUX

RETARD:

Arrivée de Mme Odile DAMOUR à 18 h 55 au rapport N° 103 – 11 - 2022

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Marie Michèle MARIAYE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (28 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 28 sur 39

\$ 3	La Secrétaire de séance
Le Maire	A A TO NUT
BEE	Marie Michèle MARIAYE
WON	Murie Michele MARIATI

COMMUNE DE SAINT BENOIT Direction cadre de vie Service Foncier

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 Novembre 2022 Délibération N° 093 – 11 - 2022

Objet

DENOMINATION D'UNE VOIE COMPLEXE SPORTIF DE SAINTE ANNE

LE CONSEIL MUNICIPAL Sur le rapport du Maire

- Vu la loi N° 82-213 du 2 mars1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et régions, Modifiée ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la commission Cadre de Vie;

APRES AVOIR DELIBERE APPROUVE A L'UNANIMITE

	AI RES A VOIR DELIDERE AI I ROUVE A I UNANIMITE	
Nombre de	votant: 27	
Pour :	27	
Contre :		
Abstentions	:0	
Article 1	dénommer le tronçon de voie desservant le complexe sportif de Sainte-Anne lequel prend son origine à l'intersection du chemin Morange et se termine le lon du stade MARC MINATCHY: « Rue Tika Narsou ».	
Article 2	La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouve devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.	
	Le Maire La Secrétaire de séance	
	Mayin Michèle MARIAYE	

COMMUNE DE SAINT BENOIT Direction Générale Adjointe Cadre de Vie Service Foncier

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 Novembre 2022 Rapport N° 093 – 11 - 2022

Objet

DENOMINATION D'UNE VOIE COMPLEXE SPORTIF DE SAINTE ANNE

Dans le cadre de la mise en place de l'adressage postal et du raccordement des infrastructures présentes sur le complexe sportif de Sainte-Anne, secteur chemin Morange, aux différents réseaux publics (électricité, eau, fibre....), je vous informe que le tronçon de voie desservant le complexe sportif de Sainte-Anne ne possède pas d'appellation.

Pour y remédier, je vous propose de dénommer cet axe, lequel prend son origine à l'intersection du chemin Morange et se termine le long du stade MARC MINATCHY :

« Rue Tika Narsou »

Je vous prie d'en délibérer. Le Maire